

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

**2018 – 12 – 09 - ACQUISITION GRATUITE PAR LA VILLE DES PARCELLES CADASTREES
SECTION BY N°417 ET 418 APPARTENANT A MADAME MARIE JOSETTE VIGNERES
(30 ALLÉE DE FONTEBRIDE)**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY , Annie DUROUX (arrivée à 18h43), Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE (arrivée à 18h43), Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Tony LOURENÇO, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Ludovic DUCOURAU donne procuration à David DELIGEY

Mireille MAZURIER donne procuration à Élisabeth REZER-SANDILLON

Michèle BOURGOIN donne procuration à Monique POISSON

Maxime KHELOUFI donne procuration à François-Xavier RAHIER

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Michelle LOUSSOUARN donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Claude RAULIN donne procuration à Xavier PARIS

ABSENT

Jacques CHAUVET

François-Xavier RAHIER a été nommé secrétaire de séance

Madame Marie Josette VIGNERES est actuellement propriétaire des parcelles cadastrées section BY n°417 et 418, sises 30 allée de Fontebribe, à ce jour, de facto, partie intégrante de la voie publique.

En effet, lors de l'alignement de la voie, il n'avait été pourvu à aucune régularisation entre la propriétaire de la parcelle et la Ville de GUJAN-MESTRAS.

Dès lors, afin d'authentifier cet alignement, la propriétaire a donné son accord quant à la cession gratuite desdites parcelles à la Ville de GUJAN-MESTRAS.

Il vous est donc demandé :

- d'accepter le principe de cette acquisition gratuite par la Ville de Gujan-Mestras, aux fins de régularisation de l'alignement,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- de confier à Maître LORIOD, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents,

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le..20..décembre..2018
GUJAN-MESTRAS le..20..décembre 2018